



LES PARCOURS DU CŒUR connectés

*Un Cœur qui va,
la Vie qui bat !*

parcoursducoeurconnectes.fr

CHARTE DU MARCHEUR, COUREUR ET DU CYCLISTE CONNECTÉ

Les Parcours du Cœur connectés devront se faire dans le respect des règles transmises par le gouvernement. L'objectif de cette charte du marcheur, coureur et du cycliste connecté est d'encadrer le déroulement des Parcours du Cœur connectés, du 1^{er} au 31 mai 2022.

Chaque participant aux des Parcours du Cœur connectés s'engage à :

- ✓ Marcher, courir, faire du vélo seul. En groupe, il est recommandé de veiller au respect des recommandations de santé publique.
- ✓ Vous pouvez également pratiquer la marche, courir ou faire du vélo chez vous sur un tapis de course ou un vélo d'appartement.
- ✓ Ne pas marcher, courir ou faire de vélo si vous présentez des symptômes de la Covid-19.
- ✓ Ne pas marcher, courir ou faire de vélo si vous avez présenté les derniers symptômes de la Covid-19 il y a moins de 7 jours (vous devez rester confiné.e).
- ✓ Respecter le code de la route.
- ✓ Respecter les règles spécifiques en vigueur sur votre territoire.
- ✓ Ne pas cracher.

*Mobilisons-nous et relevons ensemble
ce défi pour faire battre nos cœurs !*